



Demission d'un poste en cdi

Par **sarah**, le **13/06/2011** à **21:49**

Bonjour, je souhaite démissionner de mon poste actuel, je voudrais savoir dans quel cas il est possible de ne pas effectuer de préavis, on m'a informé qu'il était possible d'éviter le préavis lorsqu'on avait une meilleure offre d'emploi c'est-à-dire une opportunité! est-ce vrai? pouvez-vous m'éclairer? merci

Par **conseiller du salarié**, le **14/06/2011** à **00:18**

Bonjour, Désolé, à ma connaissance, en CDI, il n'existe pas de possibilité d'échapper au préavis (hors faute grave, inaptitude ou dispense (accord) de l'employeur). Je pense que vous confondez avec le contrat à durée déterminée.